

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2290

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Craponne - Francheville

objet : **Grand Moulin de l'Yzeron - Contrat de rivière - 2° tranche de travaux de réhabilitation -
Lancement des études de conception - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission
écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 1993, la Communauté urbaine a acquis le Grand Moulin de l'Yzeron, situé en bordure de l'Yzeron sur les communes de Francheville et Craponne. Il constitue une propriété de 1,3 hectare sur laquelle sont érigés des bâtiments à usage ancien de ferme et de moulin.

En 1994, il a été décidé de réaliser un centre d'initiation à l'environnement pour la Communauté urbaine et d'engager les travaux dans le vieux moulin.

Les travaux réalisés entre juin 1995 et juillet 1996, d'un montant de 457 347 € entièrement financés par la Communauté urbaine, ont permis de créer sur 320 mètres carrés :

- un accueil scolaire,
- un logement,
- le centre de soin pour oiseaux sauvages,
- un local pour l'administration et la gestion,
- des locaux techniques.

En 1998, un sentier du vallon de l'Yzeron a été réalisé dans le cadre du projet nature Yzeron. Il s'agissait d'accompagner la mise en valeur, pour la partie Communauté urbaine, des 300 hectares de la moyenne vallée de l'Yzeron constituant une coulée verte.

Les grands axes du projet nature sont :

- la réhabilitation de la prairie humide de pont Chabrol et des landes de Sorderatte sur Francheville, deux lieux abritant chacun une faune et une flore spécifiques,
- le développement d'une animation tournée vers l'environnement avec l'ouverture du centre d'initiation à la nature du Grand Moulin de l'Yzeron.

La première phase d'aménagement du Grand Moulin a ainsi permis :

- une ouverture à l'animation sur l'environnement des vallons de l'ouest lyonnais,
- d'accompagner les démarches du projet nature de la vallée de l'Yzeron,
- d'effectuer des animations de sensibilisation sur les ruisseaux dont l'Yzeron.

Débutées en janvier 1998, sous forme de mandat confié à la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE), 225 animations ont été conduites en l'an 2000 permettant à plus de 7000 personnes dont environ 4 000 enfants, de découvrir l'environnement de la Communauté urbaine. En 2003, ce sont 5 130 personnes dont 3 310 enfants qui ont participé aux animations.

Le 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé, par une délibération de principe, l'ensemble des études réalisées par le syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (Sagyr) et les 130 actions formant le contrat de rivière l'Yzeron Vif avec comme principaux objectifs :

- redonner une qualité acceptable à la rivière,
- mieux maîtriser ses crues,
- favoriser la protection et le développement des milieux naturels,
- promouvoir toutes actions d'ouverture de cet espace au public.

Le contrat de rivière Yzeron Vif a été signé le 7 décembre 2002 pour une durée de cinq ans. Il engage le Sagyrc et les collectivités signataires (Communauté urbaine, Département, Région et Communes) à réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les programmes contenus des fiches actions présentées. Parmi ces actions (fiches E4 et E5) figure la création de la maison de la rivière dans le Grand Moulin. Les travaux à engager, inscrits au contrat de rivière, sont :

- la restauration des bâtiments et l'aménagement de 560 mètres carrés supplémentaires pour cette future maison pour 701 200 € HT (valeur 2002),
- le réaménagement du bief sur le seul terrain communautaire pour 252 000 € HT (valeur 2002),
- la restauration de l'ensemble du mécanisme de la roue pour 186 800 € HT (valeur 2002),

soit un total de 1 140 000 € HT, soit 1 363 440 € TTC (valeur 2002) avec des subventions pour la réalisation des travaux :

- 10 % par le ministère de l'écologie,
- 20 % par la région Rhône-Alpes.

Il convient, aujourd'hui, d'actualiser ces montants en valeur 2006, soit 1,3 M€ HT, soit 1 554 800 € TTC et de demander les subventions correspondantes à la Région et au ministère de l'écologie sur cette valeur réactualisée.

Compte tenu des surfaces disponibles après travaux, le Grand Moulin pourra renforcer ses actions d'animation et d'éducation à l'environnement et accueillir dans ses locaux le Sagyrc, installé actuellement dans la mairie de Grézieu la Varenne.

La maison de la rivière aura une surface totale d'environ 770 mètres carrés se décomposant en :

- surfaces d'animation	270 mètres carrés
- sanitaires	140 mètres carrés
- annexes techniques et circulation	100 mètres carrés
- bureaux du Sagyrc	260 mètres carrés

Elle constituera ainsi :

- un lieu patrimonial avec le moulin et la remise en eau du bief,
- un lieu d'éducation à l'environnement qui doublera ainsi sa surface d'animation,
- un lieu d'accueil pour le contrat de rivière, le Sagyrc et les moyens techniques.

Les coûts annuels de fonctionnement sont aujourd'hui de 84 000 €. Ils sont estimés pour la nouvelle tranche à 35 000 € TTC, valeur 2004, répartis comme suit :

- 22 000 € pour le salaire d'un animateur plein temps,
- 13 000 € pour le chauffage, l'éclairage, les fluides et l'entretien.

Ce coût sera réparti en fonction des surfaces utilisées par le Sagyrc et la Communauté urbaine.

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et aux décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures d'autorisations et de déclarations, une enquête pour la remise en eau du bief s'est déroulée du 25 septembre au 9 octobre 2002 en mairies de Craponne et Francheville.

Elle a été suivie d'une réunion de concertation le 17 février 2003 avec l'ensemble des six pétitionnaires et s'est conclue par la nécessité, pour la Communauté urbaine, de prendre en compte l'effet écologique du prélèvement et des éclusées sur le milieu aquatique de l'Yzeron et donc de ne pas pomper dans l'Yzeron dès lors que le débit de la rivière sera inférieur au débit minimum biologique.

Ce dossier a été soumis pour avis au Conseil départemental d'hygiène (CDH) le 30 septembre 2004.

Echéancier de réalisation :

- janvier 2005	initialisation du dossier
- septembre 2005	désignation du maître d'œuvre
- avril 2006	fin des études de réalisation
- janvier 2007	début des travaux
- 1er trimestre 2008	fin des travaux

Le coût des études de maîtrise d'œuvre de conception est estimé à 70 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement lors de sa réunion le 28 septembre 2004 et du Bureau restreint le 11 octobre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les décrets n° 93-742 et 93-743 en date du 29 mars 1993 ;

Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 ;

Vu sa délibération en date du 26 avril 2002 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise le lancement des études de maîtrise d'œuvre de conception dans l'attente de l'inscription de cette opération à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007.

2° - L'opération réhabilitation du Grand Moulin de l'Yzeron fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale écologie urbaine, pour un montant de 70 000 € à prévoir en crédit de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,